



Le controle technique est-il obligatoire pour vendre ?

Par **question**, le 20/07/2011 à 11:47

Bonjour,

je souhaite vendre ma voiture mais je sais qu'elle ne passera pas au controle technique car elle a des problèmes.

Puis je quand meme vendre cette voiture meme sans avoir de controle technique ? Que faut il faire ?

Merci

Par **mimi493**, le 20/07/2011 à 11:50

Le CT est obligatoire, par contre, le CT "ok" ne l'est pas

Par **question**, le 20/07/2011 à 12:08

merci

Par **Tisuisse**, le 20/07/2011 à 20:17

Réponse à question :

Le code de la route impose un contrôle technique pour toute voiture de + 4 ans lors d'une vente entre particulier. Ce contrôle ne doit pas avoir + 6 mois au jours de cette vente mais il n'est dit nulle part que ce contrôle doit être OK.